



ASSEMBLEE GENERALE
28 juin 2012
COMPTE RENDU

L'an deux mil douze, le 28 juin, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : G. TURGIS, A. VIEL, G. BELLIARD, E. de LAFORCADE, V. BIDAN, Ph. PUDDU, J. DURET, R. PREVEL, N. DOUCHIN, P. CORBET, C. LEPLUMEY, D. LECORDIER, G. UNVOY, A. CROCI, A. BRIAULT, M. FAUVEL, C. BOIS, D. MARTIN, X. JACQUET, G. PAISNEL, D. VILLETTE, O. BECK, B. LECORDIER, J. MONTEIL, G. LE CALVEZ, S. PAYSANT, J. TALBOT, F. GOURDET, P. DUGUE, F. MARTIN, D. MAIRESSE, M. MAZURE, R. DELAUNEY, J. GUIGAUD, F. GUILLON, H. GUILLE, M. VAILLANT, B. LEPLY.

Absents excusés : M. DESPREZ, G. BUSNEL (remplacée par C. LEPLUMEY), C. DOLLEY (procuration à A. CROCI), M. GUIBLE (remplacée par A. BRIAULT), J.B. RAULT (remplacé par M. FAUVEL), D. MARIE (remplacé par C. BOIS), B. LEMIERE (remplacée par D. VILLETTE), G. DANIEL, J. DOYERE, E. LEBRUN, J.P. SALLIOT, C. DOUBLET, D. CARIOU (procuration à M. MAZURE), M. BOIZARD (remplacé par F. GUILLON).

Secrétaire de séance : Mr Viel Alain

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 24 mai 2012 est validé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président propose d'ôter les deux points suivants de l'ordre du jour :

- Transfert du siège de la communauté de Communes dans l'ancienne trésorerie
- Via Ferratta dans les carrières de Montmartin-sur-Mer

et d'ajouter les deux points suivants :

- Spot 50 : adhésion au dispositif
- Réserve incendie de Hérenguerville

1 – convention de piégeage de rongeurs aquatiques sur le bassin versant de la Sienne/Soulles

Monsieur Guille indique que le SIAES assure le piégeage, par conventionnement avec la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche, sur les communes intégrées dans son périmètre mais cinq communes (Annville, Hauteville-sur-Mer, Lingreville, Montmartin-sur-Mer et Regnéville-sur-Mer) ne font pas partie de ce périmètre. Ces communes étant rattachées au bassin Sienne/Soulles et conformément à l'arrêté préfectoral de lutte obligatoire contre les rongeurs aquatiques nuisibles, la FGDON de la Manche propose une convention de piégeage avec un volet animation/coordination (constitution d'un réseau de piégeurs, mise à disposition de matériel, journées de démonstration...), un volet suivi des actions (évaluation des opérations, organisation de journées de collecte des témoins de capture et élimination des cadavres), un volet investissement (achat des pièges, de congélateurs et bacs d'équarrissage).

Le FGDON sollicite une participation de la Communauté de Communes de 1 117€ pour ce volet animation/coordination ainsi que 1,50 € par témoin de capture.

Cette adhésion permettrait d'avoir la même efficacité sur l'ensemble du territoire et le Passevin serait inclus dans ce secteur.

Monsieur Paisnel indique que toute l'organisation est à revoir. Toutes les collectivités subventionnent et la fédération abuse. Il faut surveiller les choses de près.

Monsieur Beck ajoute que les gens du coin sont efficaces, il faudrait plutôt aider les piégeurs locaux à acheter leurs cages.

Monsieur Delauney souhaiterait également faire bénéficier de la somme indiquée (1 117€) aux piégeurs beaux.
Monsieur Paisnel ajoute que le SIAES fournit ce matériel et que la collectivité paye une cotisation.
Monsieur Guille fait remarquer que les communes qui seraient concernées n'entrent pas dans le périmètre du SIAES.
Monsieur le Président décide de reporter ce dossier afin d'avoir des éléments pour délibérer et notamment sur le choix des piégeurs qui devraient être locaux.

2 – Création d'un poste de catégorie C à temps complet, filière sportive, grade d'aide opérateur territorial des activités physiques et sportives

Mr le Président indique qu'il y a eu le départ d'un agent de catégorie B et qu'il a été remplacé par un agent de catégorie C, actuellement contractuel.

Délibération n° 2012-06-63 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à créer un poste de catégorie C à temps complet, filière sportive, grade d'aide opérateur territorial des activités physiques et sportives à compter du 2 juillet 2012. La procédure de publicité sera envoyée au centre de gestion dès le 2 juillet.

3 – Prolongation du poste d'agent de développement, contrat article 3, alinéa 5, emploi de catégorie A

Mr le Président indique que le contrat pour le poste d'agent de développement se termine le 30 novembre et qu'il faut penser à le reconduire.

Délibération n° 2012-06-64 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à reconduire le contrat pour le poste d'agent de développement pour une durée de deux années à compter du 1^{er} décembre 2012.

4 – Reversement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et communale (FPIC)

Mr le Président indique que ce fonds consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes « aisées » pour les reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Le FPIC a été institué :

- pour approfondir l'effort entrepris en faveur de la péréquation au sein du secteur communal
- pour accompagner la réforme fiscale en prélevant les ressources des collectivités disposant des ressources les plus dynamiques suite à la suppression de la taxe professionnelle.

L'objectif de ressources du FPIC est fixé à 150 M€ en 2012, 360 M€ en 2013, 570 M€ en 2014, 780 M€ en 2015 pour atteindre 1 milliard d'€ en 2016.

Il appartient aux collectivités de se prononcer sur la répartition du FPIC (prélèvement et/ou reversement) entre l'EPCI et ses communes membres.

Pour l'année 2012, la Communauté de Communes reçoit 57 374 €.

Les répartitions suivantes sont possibles :

| | | |
|--|----------|------------|
| ↳ conserver la répartition dite « de droit commun » (calcul effectué par les services fiscaux) | | |
| - Annoville : | 3 420 € | } 44 973 € |
| - Contrières : | 1 795 € | |
| - Hauteville sur Mer : | 4 715 € | |
| - Hérengueville : | 703 € | |
| - Hyenville : | 1 455 € | |
| - Lingreville : | 5 699 € | |
| - Montchaton : | 1 723 € | |
| - Montmartin sur Mer : | 9 945 € | |
| - Orval : | 2 635 € | |
| - Quettreville sur Siennes : | 5 366 € | |
| - Regnéville sur Mer : | 4 181 € | |
| - Trelly : | 3 337 € | |
| - Communauté de Communes : | 12 401 € | |

ou

↳ opter pour une répartition dérogatoire en fonction du CIF et du PFA

| | | | |
|-----------------------------|----------|---|----------|
| - Annoville : | 2 138 € | } | 28 123 € |
| - Contrières : | 1 122 € | | |
| - Hauteville sur Mer : | 2 948 € | | |
| - Hérenguerville : | 439 € | | |
| - Hyenville : | 910 € | | |
| - Lingreville : | 3 564 € | | |
| - Montchaton : | 1 077 € | | |
| - Montmartin sur Mer : | 6 219 € | | |
| - Orval : | 1 648 € | | |
| - Quetteville sur Siennes : | 3 356 € | | |
| - Regnéville sur Mer : | 2 615 € | } | 29 251 € |
| - Trelly : | 2 087 € | | |
| - Communauté de Communes : | 29 251 € | | |

Mr Beck indique que les membres du bureau communautaire ont choisi la solution de solidarité avec toutes les communes. Certaines communautés de communes décident de tout garder.

Délibération n° 2012-06-65 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'opter, pour l'année 2012, pour la répartition dite « de droit commun ».

5 - Décision modificative

En 2009, une participation de la Caisse d'Allocations Familiales pour la crèche de Montmartin-sur-Mer a été versée à la Communauté de Communes alors qu'elle aurait dû être versée à la commune de Montmartin-sur-Mer. Il convient de régulariser cette situation et de délibérer afin de prélever le montant de 20 000 € à l'article 61522 « entretien des bâtiments » pour l'affecter à l'article 673 « annulation titres des exercices antérieurs ».

Délibération n° 2012-06-66 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prélever 20 000 € à l'article 61522 pour les affecter à l'article 673.

6 - Budget Cinéma : besoin de financement pour des travaux

Il y a toujours la problématique de la chaleur en attente de solution. Monsieur le Président a rencontré Mme Travers, Présidente de l'association pour lui confirmer que les travaux allaient commencer début juillet.

L'entreprise Fouchard a réalisé une étude qui démontre les points suivants : circuit d'air déficient, centrale de traitement de l'air déficiente, sonde de régulation CO2 à mettre pour réguler la ventilation.

Le bureau communautaire a autorisé une dépense de 28 000 € TTC pour la remise en état de la ventilation et la pose d'une sonde de régulation CO2. Il reste à délibérer afin de prévoir une décision modificative, ces travaux s'élevant à 14 305,23 € TTC en fonctionnement et à 12 859,03 € TTC en investissement.

Délibération n° 2012-06-67 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de prélever 14 400 € au 61522 de la section de fonctionnement du budget général pour les affecter à l'article 6521 « déficit des budgets annexes ». Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte une participation du budget général de 14 400 € vers le budget annexe « cinéma » en section de fonctionnement ainsi qu'une décision modificative au budget annexe cinéma afin de prélever 14 400 € à l'article 7552 pour les affecter à l'article 61522.

7 - Subventions aux associations

| Catégorie | Associations | Attribution 2012 |
|-----------|----------------------------|------------------|
| Sport | AG Orval Coutances | 400,00 € |
| | AS sportive collège | 2 000,00 € |
| | Ecole volley les Marsouins | 100,00 € |
| | Horizon Vertical | 1 472,00 € |
| | Tennis Club de la Baie | 700,00 € |
| | Trelly squash | 1 200,00 € |
| | Saint-Lô auto club | 1 000,00 € |

| | | |
|-----------------------|---|-------------|
| Culture Patrimoine | Chantous d'la Côte Centre d'animation rurale d'Annville | 320,00 € |
| | Salicorne | 3 300,00 € |
| | Chauffer dans la Noircœur | 6 000,00 € |
| | Longe côte Hautais section culture et loisirs | 2 000,00 € |
| | Regnéville maritime | 2 500,00 € |
| | Pays d'art et d'histoire du Coutances 2012 | 4 474,26 € |
| Scolaire | Collège | 5 958,35 € |
| | Classe intégration CLIS | 500,00 € |
| | Avril | 4 201,20 € |
| Divers | OTSI | 4 600,00 € |
| | Amicale des Sapeurs Pompiers Quet. | 2 500,00 € |
| | Amicale des Sapeurs Pompiers Quet. | 500,00 € |
| | SNSM | 6 000,00 € |
| | Mission Locale | 2 532,60 € |
| | Ass. Jumelage/Saint Martin | 1 500,00 € |
| | Ass. Jersey Normandie | 130,00 € |
| | Les petits galopins | 4 000,00 € |
| | Amis de la paroisse du canton de Montmartin sur Mer | 1 500,00 € |
| | Association pour le don de sang région de Coutances | 200,00 € |
| TOTAL | | 59 588,41 € |

A ce montant s'ajoutent 12 000 € versés en février de chaque année jusqu'en 2014 et 4 450,41 € versés à Pays d'Art et d'Histoire en mai 2012 (régularisation année 2011), soit un total de subventions de 76 038,82 €

Mme Mazure fait remarquer que le cinéma a recruté un remplaçant congé maternité et n'a pas de subvention.

Le décompte effectué (cinéséniors + cinécole – salaire et charges d'1/4 temps) fait ressortir un résultat négatif de 3 257,71 € que la Communauté de Communes n'envisage pas réclamer à l'association.

Délibération n° 2012-06-68 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte le tableau présenté et autorise le Président à verser les montants mentionnés.

8 – Subvention spécifique au jumelage Jersey Saint-Martin

Dans le cadre du séjour des adolescents à Jersey, l'association fait les opérations de change auprès de la banque. A l'origine, 9 jeunes partaient. Etant donné la demande, ce sont 17 jeunes qui vont partir avec 3 animateurs. 1 200 € ont déjà été versés à l'association (pour 9 jeunes et 2 animateurs) mais il faut ajouter 1 400 €.

Délibération n° 2012-06-69 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à verser 1 400 € au jumelage Jersey/Saint-Martin afin de permettre le change et ainsi de faire partir un plus grand nombre de jeunes.

9 – Proposition d'un séjour ski pour 22 jeunes

Un budget prévisionnel a été établi pour un séjour ski de 22 jeunes de 13 à 16 ans avec 3 animateurs. Il s'équilibre à 13 275 € avec une participation de la collectivité de 2 475 €.

Il est demandé de faire le possible afin de mutualiser un bus avec une autre collectivité.

Monsieur Martin souhaiterait plutôt renouveler le matériel communautaire pour les jeunes.

Madame Mazure indique que c'est à la Communauté de Communes de choisir des critères pour faire partir des enfants qui ne pourraient pas partir.

Madame Douchin ajoute que c'est un dépaysement pour ces jeunes qui vont préparer ce séjour eux-mêmes.

Monsieur Beck ajoute qu'on ne trouve pas de solutions pour les ados, c'est donc là une opportunité de leur donner une prestation de découverte une fois dans l'année.

Délibération n° 2012-06-70 : le Conseil Communautaire, à la majorité (2 contre et 3 abstentions) autorise le Président à organiser un départ au ski pour 22 jeunes et 3 accompagnateurs et décide de prendre en charge une participation de 2 475 €.

10 - Contrat de Territoire :

Monsieur le Président indique que pour la période 2009/2011 l'enveloppe était de 606 000€. Pour la période 2012/2014 l'enveloppe est de 599 378€. Il y a une baisse d'environ 6 000€.

Pour les projets de bassin, il doit y avoir un impact au niveau du pays.

Le contrat de ruralité est notamment réservé pour les salles de convivialité.

Les équipements contribuant à l'amélioration de l'offre de formation portent notamment sur l'amélioration des salles de classe.

Ces trois types de financement entrent dans le contrat de territoire mais n'entrent pas dans l'enveloppe des 599 378 €.

Les financements dans le cadre du contrat de territoire pour l'assainissement sont les suivants :

- Créer une station : 35%
- Extension station : 25%
- Création réseau : 15%
- Extension réseau : 10%

Afin de satisfaire toutes les demandes, un pourcentage de participation (92,92 %) a été appliqué au montant d'aide du Conseil Général

ASSAINISSEMENT

| ASSAINISSEMENT | | | | | | Financement travaux à 92,92% |
|-----------------------------|---|-------------------------------|--------------------|---------------------|----------------------|--------------------------------------|
| maître d'ouvrage | type de travaux | coût des travaux (estimation) | divers (étude,...) | coût de l'opération | taux d'aide du CG 50 | montant théorique de l'aide du CG 50 |
| Montmartin sur mer | Reprise de l'assainissement en gravitaire | 280 000,00 € | 42 000 € | 322 000 € | 10% | 32 200 ⇒ 29 920 € |
| Montmartin sur mer | Extension de réseau | 135 000,00 € | 13 500,00 € | 148 500 € | 10% | 14 850 ⇒ 13 799 € |
| Regnéville sur mer | Station (agrandissement ou raccordement vers Montmartin) | 615 000,00 € | 150 000 € | 765 000 € | 25% | 191 250 ⇒ 177 710 € |
| Trelly | extension de réseau | 75 000,00 € | 10 000 € | 85 000 € | 10% | 8 500 ⇒ 7 898 € |
| Quetteville sur Sienna | extension de réseau | 600 000,00 € | 25 000 € | 625 000 € | 10% | 62 500 ⇒ 58 075 € |
| Contrières | création de réseau | 272 899,10 € | 28 713 € | 301 612 € | 15% | 45 242 € |
| Contrières | création d'une station | 171 570,30 € | 17 044 € | 193 614 € | 35% | 66 015 € |
| Orval / Hyenville | extension de réseau (rue du dernier sou et rue de la tanguière) | 265 000,00 € | 60 000 € | 325 000 € | 10% | 32 500 ⇒ 30 199 € |
| Orval / Hyenville | extension de réseau (rue des mares) | 112 000,00 € | 32 000 € | 144 000 € | 10% | 14 400 ⇒ 13 380 € |
| Lingreville | extension de réseau (hameau Labour - La Guerinière) | 251 000,00 € | 18 400 € | 269 400 € | 10% | 26 940 ⇒ 25 033 € |
| Lingreville | extension de réseau (La Motterie) | 439 000,00 € | 24 000 € | 463 000 € | 10% | 46 300 ⇒ 43 022 € |
| Total assainissement | | | | | | 579 697 ⇒ 510 292 € |

L'assainissement ne doit pas dépasser 85 % de l'enveloppe des 599 378 €

Monsieur Beck indique qu'il y a toujours une différence entre l'estimatif avant appel d'offres et l'ouverture des plis.

Monsieur Jacquet ajoute que le conseil général fixe un maximum de 85% de l'enveloppe pour l'assainissement.

La délibération du 16 juillet 2009 prévoyait que les communes de Contrières et Annoville seraient prioritaires sur le contrat de territoire 2012/2014. La commune de Contrières garde donc le taux fixé par le conseil général et la commune d'Annoville a décidé de ne pas présenter de dossier assainissement faute de trésorerie.

HORS ASSAINISSEMENT

| maître d'ouvrage | type de travaux | coût de l'opération (estimation) | Montant d'aide d'autres cofinanceurs | | | | taux d'aide du CG50 | montant théorique de l'aide du CG 50 |
|----------------------------------|--|----------------------------------|--------------------------------------|------|----------|----------|---------------------|--------------------------------------|
| | | | Europe | CRBN | Etat | Autres | | |
| CDC | Achat de projecteur numérique | 68 843,58 € | | | | | 5% | 3 442 € |
| Lingreville | Garderie périscolaire | 285 305,00 € | | | 50 000 € | 18 000 € | 18% | 39 115 € |
| Hérenquerville | Réhabilitation de logement existant | 100 000,00 € | | | | | 21% | 15 070 € |
| CDC | Réhabilitation de carrières au site naturel d'escalade (Via Ferrata) | 150 000,00 € | | | | | 21% | 31 500,00 € |
| Total hors assainissement | | | | | | | | 89 127 € |

Total Contrat de Territoire (enveloppe de proximité) : 599 419 €

Un projet de Via Ferrata (réhabilitation des carrières) est à l'étude. Ce projet pourra éventuellement être réintégré en contrat de bassin.

Mr Jacquet précise alors que les 31 500 € pourront être affectés différemment sur le contrat de territoire.

CONTRAT DE BASSIN

| maître d'ouvrage | type de travaux | coût de l'opération (estimation) | taux d'aide du CG 50 | montant théorique de l'aide du CG 50 |
|--------------------------------|---|----------------------------------|----------------------|--------------------------------------|
| PEP 50 | Restructuration du centre PEP de Montmartin-sur-Mer | 530 000,00 € | 10% | 53 000,00 € |
| CDC | Création d'une maison du maraîchage à Lingreville | 330 000,00 € | 10% | 33 000,00 € |
| CDC | Voie cyclable pour créer un axe Nord-Sud (continuité de la piste cyclable de Montmartin-sur-Mer vers le canton d'entre Plage et Bocage) | 720 000,00 € | 10% | 72 000,00 € |
| CDC | Centre régional d'escalade (extension du mur d'escalade pour accueillir le championnat de France) | 85 000,00 € | 10% | 8 500,00 € |
| Total contrat de bassin | | | | 166 500 € |

EQUIPEMENT CONTRIBUANT A L'AMELIORATION DE L'OFFRE DE FORMATION

| maître d'ouvrage | type de travaux | coût de l'opération (estimation) | taux d'aide du CG 50 |
|-------------------------|------------------------------|----------------------------------|----------------------|
| Montmartin-sur-Mer | amélioration salle de classe | 54 352,00 € | 50% du FDTADE |
| Quettreville sur Sienna | amélioration salle de classe | 192 210,00 € | 50% du FDTADE |

Monsieur Mairesse trouve dommage que l'accent soit à nouveau mis sur l'assainissement comme dans le précédent contrat. Nous faisons de l'utile mais on ne dénote pas des projets substantiels innovants.

Monsieur le Président indique qu'il faut permettre aux communes de se mettre aux normes assainissement et que la Via Ferrata est un grand projet.

Monsieur Beck ajoute que la dynamique d'un secteur est fonction de sa capacité à résoudre les problèmes d'assainissement. Si on ne le fait pas aujourd'hui on se pénalise pour le futur.

Délibération n° 2012-06-71 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tableaux présentés ci-dessus.

Monsieur Beck indique que la commission permanente se tiendra en septembre au Conseil Général avec une validation en octobre.

11 – convention de mise à disposition de la déchetterie au Syndicat Mixte de la Perrelle

Monsieur Guille indique qu'il s'agit du renouvellement de la mise à disposition de la déchetterie.

Délibération n° 2012-06-72 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention de mise à disposition de la déchetterie au Syndicat Mixte de la Perrelle. Cette mise à disposition porte sur la totalité des biens meubles et immeubles constituant la déchetterie de Hyenville. La convention est établie pour une durée illimitée, elle peut toutefois être résiliée en cas où la collectivité quitterait le syndicat mixte de la Perrelle. Cette mise à disposition est gratuite.

12 – Programme « travaux-fourreaux » pour l'année 2012

La participation de la Communauté de Communes à ce programme s'élève à 19 % du coût des travaux à charge de Manche Numérique :

Annville : rue de la mer : 3591 € HT

Hauteville sur Mer : les Giberies : 2 375 € HT

Lingreville : école : 1 102 € HT

Montchaton : rue Neuve : 1 748 € HT

Montmartin-sur-Mer : rue de la Triballe : 1 976 € HT

Soit un total de 10 792 € HT (12 907,23 € TTC).

Mr Paisnel demande si les fourreaux entrent dans les chambres télécom.

Pas de réponse à ce jour.

Délibération n° 2012-06-73 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de participer au programme travaux-fourreaux pour un montant de 10 792 € HT (12 907,23 € TTC) sous réserve que les fourreaux arrivent aux chambres télécom.

DIVERS

1 – adhésion au dispositif Spot 50 du Conseil Général

Le Conseil Général a lancé en 2011 un dispositif à destination des jeunes sous forme de chèque d'une valeur totale de 100 €. Les partenaires conventionnés s'engagent à accepter les chèques Spot 50 pour le paiement de prestations. Le Conseil Général rembourse l'intégralité des chèques reçus par les services adhérents (centre de loisirs, EPN). Il est nécessaire de signer une convention tripartite entre la Communauté de Communes, le Conseil Général et la société REV ET SENS, titulaire du marché de chèquiers.

Délibération n° 2012-06-74 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer la convention d'affiliation au dispositif « Spot 50 » du Conseil Général de la Manche pour le millésime 2012/2013.

2 - Réserve incendie à Herenguerville : point ajouté à l'ordre du jour à la demande de Madame Busnel.

Monsieur le Président lit la délibération du 04/12/2006.

Il y a nécessité d'avoir une réserve incendie à proximité de l'entreprise Hocquigny. La mise en place n'a pas abouti suite au décès de Monsieur Hocquigny. L'entreprise a été reprise pour la même activité et une convention vient d'être signée avec la société SMD (3 propriétaires).

Le SDIS nous a confirmé la nécessité de présence d'une réserve incendie. Cette réserve sera aussi à disposition de la commune. La responsabilité de la commune serait engagée en cas d'incendie si la réserve n'était pas faite et la Communauté de Communes a la compétence incendie.

3 clés seront en service : une pour l'entreprise, une à la mairie et une pour les pompiers.

Madame Unvoy fait remarquer qu'il a fallu attendre six ans pour signer une convention ; c'est long.

3 - Transports péri et extra-scolaire et CLSH

Délibération n° 2012-06-73 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à signer le marché après négociation pour les transports péri, extra-scolaires et du centre de loisirs pour l'été.

Mme Douchin indique qu'une délégation de Jersey va venir.

Un méchoui aura lieu au château de Regnéville-sur-Mer (10 €)

La séance est levée à 22h00.